



DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE  
SERVICE DU TOURISME

**LES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE  
VOLET 2 - DÉPLOIEMENT DES ACTIONS PARTAGÉES DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE -  
ÉTUDES ET ACTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Liste des pièces à fournir au Conseil régional de Bretagne, service du tourisme, lors de votre demande dans le cadre de l'aide « Les 10 destinations touristiques de Bretagne - Volet 2 - Déploiement des actions partagées de la stratégie intégrée - études et actions de fonctionnement » :

- ✓ Courrier de demande d'aide Destinations touristiques Volet 2 (*modèle à télécharger*).
- ✓ Délibération ou attestation de validation par le comité de pilotage de la Destination touristique de la demande d'aide régionale.
- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage ou procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage sollicitant une subvention régionale auprès du Conseil régional (si concerné).
- ✓ RIB.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage privé (association, entreprise) : statuts juridiques à jour.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage association : avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage entreprise : extrait K-bis de moins de 3 mois (délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce).
- ✓ Cahier des charges de l'opération.
- ✓ Résultat de la consultation avec un argumentaire motivé du maître d'ouvrage.
- ✓ Proposition et devis du prestataire extérieur retenu.
- ✓ Plan de financement (*modèle à télécharger*).

Conseil Régional de Bretagne  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101  
35711 RENNES CEDEX 7  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)